



santésuisse

# Comparaison de prix avec l'étranger 2016

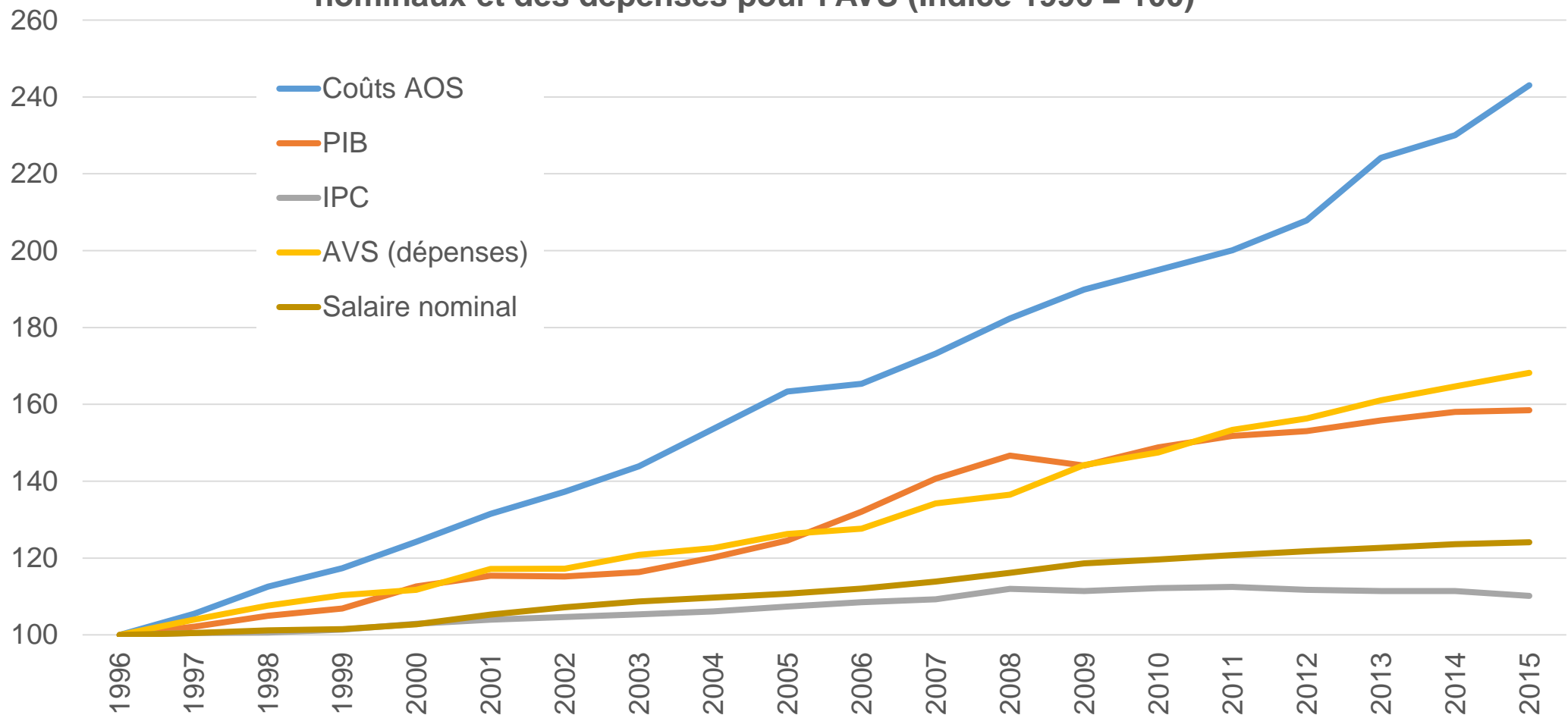
## Conclusions

Verena Nold  
Directrice



# Une évolution des coûts préoccupante dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS)

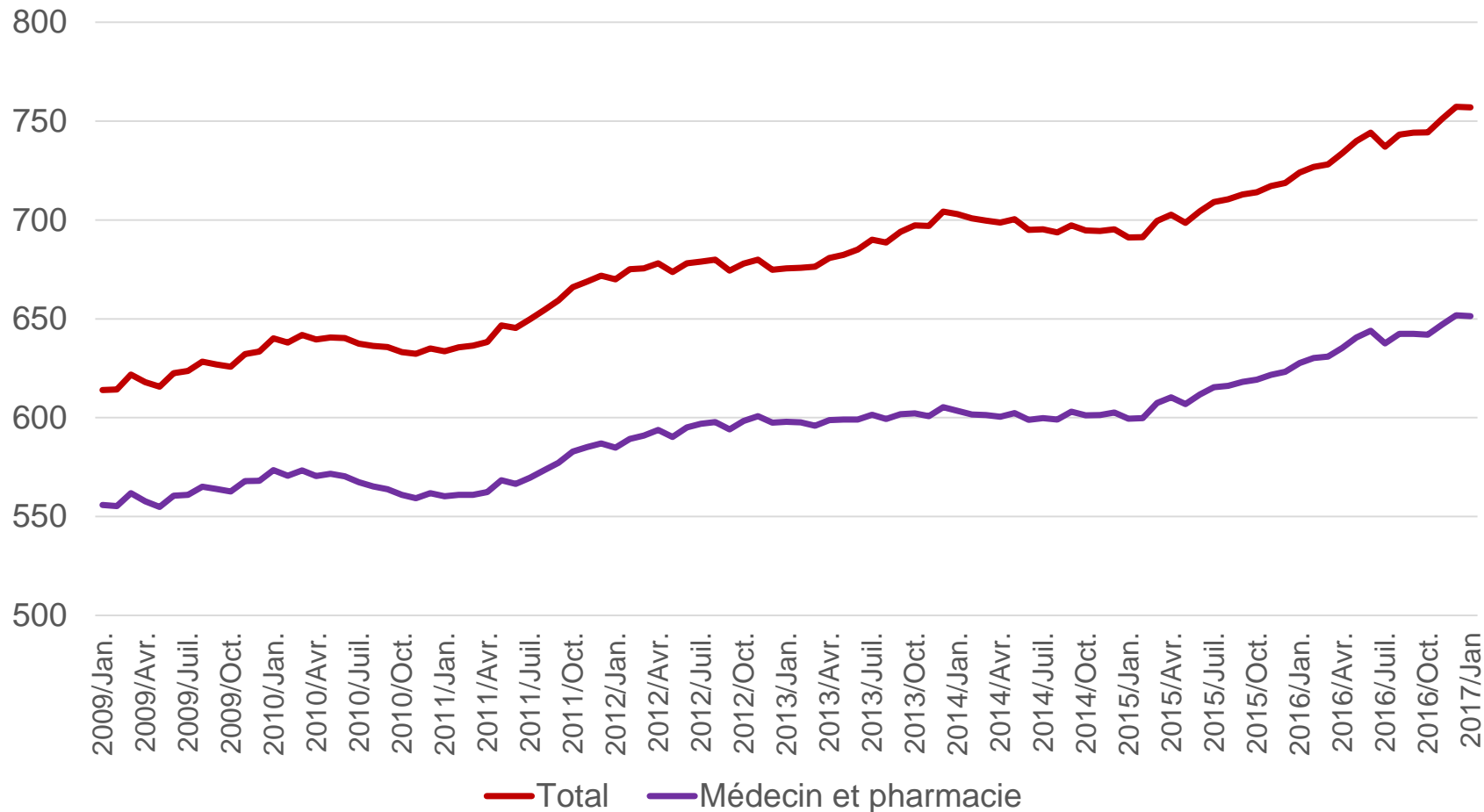
Comparaison de l'évolution des coûts dans l'AOS, de la performance économique (PIB), de l'augmentation du coût de la vie (IPC), des salaires nominaux et des dépenses pour l'AVS (Indice 1996 = 100)





# Dépenses de médicaments de janvier 2009 à janvier 2017 Augmentation de 23% par tête

Dépenses de médicaments AOS par assuré 2009-2017



Augmentation:

**Total Médecin/  
pharmacie /  
hôpital:**  
+23.3%

**Médecin/  
pharmacie:**  
+17.2%



## Mesures réclamées pour endiguer les coûts de tous les médicaments remboursés par l'AOS

### santésuisse réclame l'économicité, c'est-à-dire:

- Ajustement **annuel** des prix de **tous** les médicaments au lieu d'un tiers seulement à l'heure actuelle
- Elargissement du panel de pays à **d'autres pays voisins et aux partenaires commerciaux clés** de la Suisse
- Les prix doivent être conformes aux **prix effectivement remboursés** du panel de pays (prise en compte des rabais, montants remboursés, contrats prévoyant des rabais en Allemagne)
- **Mise en œuvre du principe du coût le plus avantageux possible** prévu par la loi (LAMal art. 43, alinéa 6): – lorsque la substance active et la forme d'administration sont identiques, l'AOS ne doit rembourser que le prix le plus avantageux (système de prix de référence)



## Mesures pour endiguer les coûts des préparations dont le brevet a expiré

- Favoriser les génériques en:
  - **prescrivant des substances** et non des marques afin de pouvoir remplacer un produit original par un générique meilleur marché
  - **supprimant les barrières d'entrée sur le marché** et les entraves commerciales afin de promouvoir la concurrence entre les substances identiques (génériques)
  - **mettant en place un système de prix de référence**
  - **autorisant rapidement** les génériques – **c'est-à-dire en levant les barrières à leur autorisation**
  - **désignant de manière transparente** sur la liste des spécialités les substances actives dont le brevet est échu



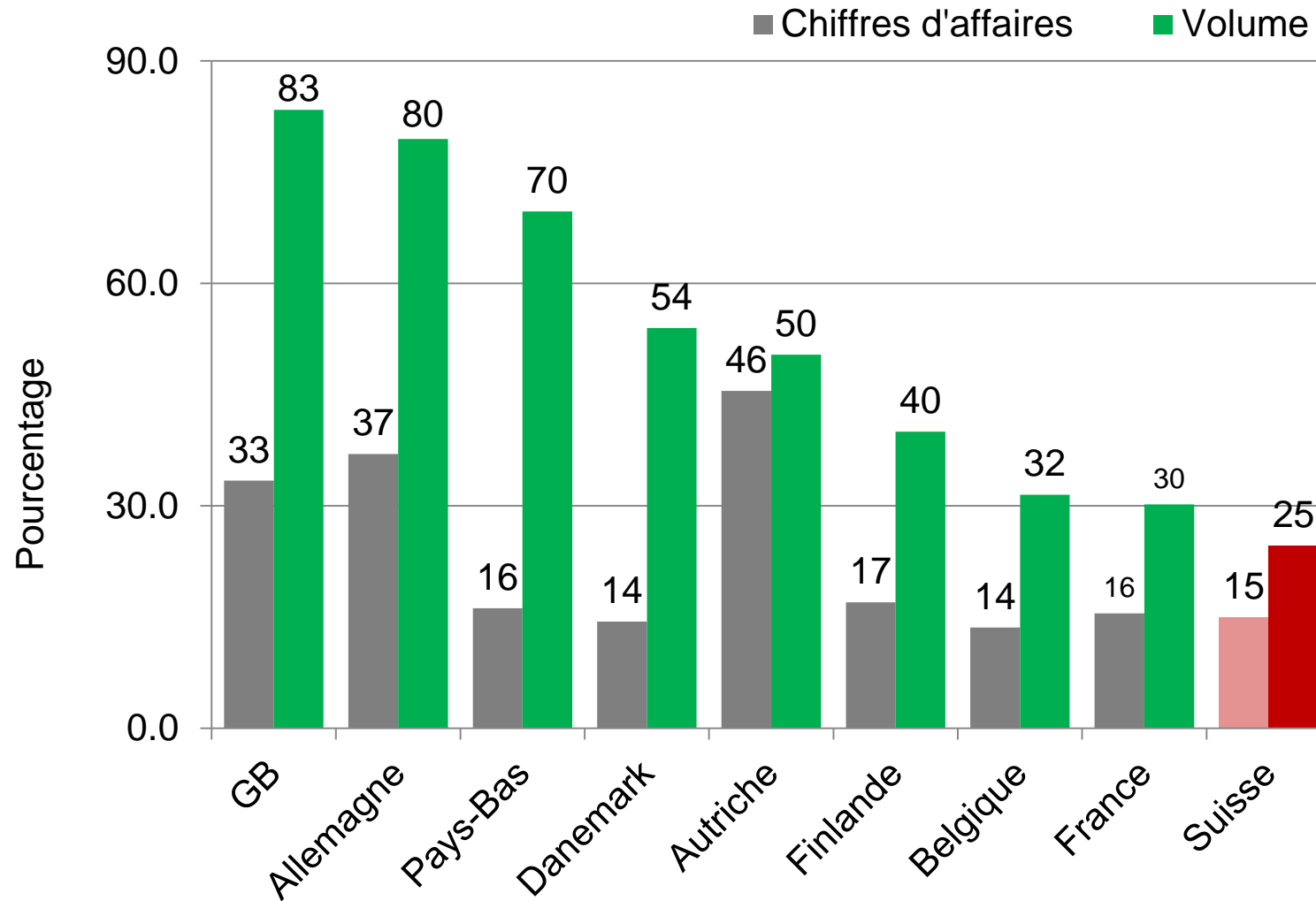
## Exemple de médicaments pour lesquels l'application d'un système de prix de référence est envisageable

Mise en œuvre des dispositions légales – lorsque la prestation est identique, uniquement la plus avantageuse est remboursée (LAMal art. 43, alinéa 6)

Substance active	Indication	Prix moyen par emballage du générique en CHF	Prix moyen par emballage de l'original en CHF
Pantoprazole	Reflux gastrique	38	43
Atorvastatine	Hypocholestérolémiant	68	147
Quétiapine	Dépression	56	162
Esoméprazole	Reflux gastrique	42	66



# Part de marché des génériques Consommation inférieure à la moyenne en Suisse





## Un système de prix de référence équivaut-il à une médecine au rabais?

- Les médicaments autorisés en Suisse sont contrôlés par Swissmedic qui se porte garante de la qualité.
- Un générique autorisé par Swissmedic est équivalent en tous points à l'original et possède la même qualité de premier ordre.
- L'OFSP vérifie les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité en vue de l'admission à la charge de l'assurance-maladie. Le médicament n'est admis sur la liste des spécialités que si tous les critères sont remplis.
- Exemple: les médicaments Sandoz ont le même emballage dans d'autres pays qu'en Suisse. Seule différence: le prix.

Exemple: boîte de 105 comprimés de Pantoprazole 40 mg

- Prix de fabrique en Suisse : Fr. 38.90
- Prix de fabrique au Danemark : Fr. 2.78

**Conclusion: un système de prix de référence conduit à des prix plus avantageux pour une qualité identique => pas de médecine au rabais!**





## Potentiel d'économie en fonction du modèle de système de prix de référence

Potentiel d'économie selon les différents modèles de système de prix de référence<sup>1</sup>:

Modèle de prix de référence	Potentiel d'économie en CHF
Groupe de prix de référence basé sur la substance active avec dégressivité en fonction du dosage et du contenu	388 Mio
Prix de référence à l'unité (comprimé, gélule) indépendamment de la taille de l'emballage	461 Mio
Prix de référence basés sur la classification ATC <sup>2</sup> niveau 4 (substances actives d'action équivalente dans le même groupe, p. ex. toutes les statines)	573 Mio
Prix de référence à l'unité basé sur la classification ATC niveau 4	808 Mio

<sup>1</sup> Recommandations du Surveillant des prix en août 2013

<sup>2</sup> Anatomique, Thérapeutique et Chimique



## Comparaison avec l'étranger Conclusion – où en sommes-nous?

- santésuisse salue **la reprise de l'examen du prix des médicaments** conformément aux critères d'admissibilité dès le 1<sup>er</sup> déc. 2017 sur la base d'une comparaison avec les prix à l'étranger et de la comparaison thérapeutique croisée (CTC).
  - Economies sur 3 ans selon la Confédération:
    - Examen triennal des médicaments : 180 Mio CHF
    - Règle de l'écart de prix pour les génériques: 60 Mio CHF
- **Problématique:**
  - **Pas de réexamen annuel:** en raison de l'étalement sur 3 ans, on ne réalise qu'un tiers d'économies et il manque un montant de 240 Mio pour la réduction des primes
  - **Comparaison thérapeutique croisée (CTC):** absence de règles clairement définies et de mise en œuvre rigoureuse du principe du coût le plus avantageux possible. Il n'y a pas encore de solution pour la CTC des thérapies combinées



## Comparaison de prix avec l'étranger 2016

### Conclusions

Potentiel d'économies au niveau du prix de fabrique	Potentiel d'économie
Réévaluation annuelle des critères d'admission et des règles d'écart de prix	240 Mio CHF supplémentaires sur les médicaments protégés par un brevet
Génériques, système de prix de référence, alignement sur les prix pratiqués à l'étranger	388 à 808 <sup>1</sup> Mio CHF selon le modèle retenu
<b>Economies, au total</b>	<b>Près d'1 Mrd CHF</b>

Le potentiel d'économies de l'ordre d'1 Mrd de francs équivaut à:

- 4% d'économie sur les primes
- 125 francs de primes de moins par an par assuré